



Cession de mes parts dans une sprl suite à un différent avec mon associée -gérante

Par **Jose71**, le **24/09/2019** à **15:44**

Après avoir été cogérant de la sprl dont je suis actionnaire à 50%, j'ai mandaté mon épouse qui est aussi mon associée à 50/50 comme gérante unique sans signer de pacte d'associés car étant en confiance total, je pensait que j'allait pouvoir continuer à être actif dans la société.

Aussitôt, elle m'a malheureusement enlevé toutes les taches dont je m'occupais comme associé actif (comptabilité, facturation, informatique...etc.) et a préféré prendre des prestataire pour les faire. Elle m'a aussi enlevé tout accès à la gestion de la société.

Ayant créé à la base cette société pour pouvoir y avoir du travail, et me rendant compte que mon associée s'arrange pour que rien ne reste pour une éventuelle distribution de dividendes, je voudrais savoir si j'ai le droit de vendre mes parts de la sprl.

Merci

Par **morobar**, le **25/09/2019** à **10:05**

Bonjour,

Site français==> droit français.

La sprl c'est un statut belge.